



## Délibération du Comité syndical N° 960-07-23

**Objet : Approbation  
de la composition du  
comité de  
programmation  
LEADER 23/27**

Nombre de membres en  
exercice : 13

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le douze-juillet à dix heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : ROBIN Guénaél, HAMON Stéphane, ROSELIER Pascal, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, POURCHASSE Michel, VIET Claude, MARIVAIN Joël (suppléant), LE DENMAT Éric (suppléant), LE BRIS Claude-Albert (suppléant)

Etaient excusés : ROLLAND Benoit, LE STRAT Sylvette, LE CORF Henri, GANIVET Laurent, GARNIGON Michel, AUDO Daniel

Autres personnes : GUILLAUME Lucie, LEURETTE Romain, MORIN Francis

Secrétaire de séance : HAMON Stéphane

Date des convocations : 5 juillet 2023

### Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 porté par le GAL du pays de Pontivy, la constitution d'un comité de programmation doit être désignée.

Le comité de programmation est en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et de la sélection des projets amenés à être accompagnés au titre du programme LEADER. Ainsi, il se prononce sur l'opportunité du soutien du FEADER pour chacun des projets et suite à instruction d'un dossier de demande de subvention par la Région, il valide l'attribution de la subvention et son montant maximum.

Le comité de programmation est une instance dont le fonctionnement est défini par un règlement intérieur. Le comité de programmation doit comprendre un collège public et un collège privé. Les décisions du comité ne sont valables que si au moins la moitié des votants appartient au collège privé.

Au regard de ces éléments, il est décidé un comité de programmation constitué de 13 sièges avec voix délibératives répartis comme suit :

Composition du collège public (6 sièges) :

- 3 élus de CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE + 3 suppléants
- 3 élus de PONTIVY COMMUNAUTE + 3 suppléants

Composition du collège privé (7 sièges) :

- 5 membres du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT + 5 suppléants
- 1 membre de l'association ANACEJ + 1 suppléant
- 1 membre de l'association EMMAUS CENTRE OUEST + 1 suppléant

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Affiché le

ID : 056-255613416-20230712-960\_07\_23-DE

Délibération du  
Comité syndical  
N° 960-07-23

**Objet** : Approbation  
de la composition du  
comité de  
programmation  
LEADER 23/27

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le règlement intérieur annexé à la convention AGR\_GAL

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET,  
Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy

⇒ **le Comité syndical approuve la composition du comité de  
programmation.**

Fait à Pontivy,  
Le 12 juillet 2023  
Le Président,  
Claude VIET

